

# GRAINS DE SAGESSE

BULLETIN D'INFORMATION DE L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS  
RETRAITÉS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Université   
de Montréal

Les anciens sous leur baobab ont renoncé à faire la guerre, à participer aux grandes chasses ou à danser des nuits complètes au son des tambours. Ils se souviennent, racontent, donnent leur avis et distribuent leur sagesse par petits grains. Il nous semble que cela nous convient bien.

## PRÉSENTATION DE CE NUMÉRO DES GRAINS DE SAGESSE

Ce numéro des Grains de sagesse s'intéresse aux relations de la technologie avec un champ du savoir, le droit, avec une institution de service, la bibliothèque, et plus spécifiquement la bibliothèque universitaire, avec la réflexion d'un éthicien sur l'influence des technologies de l'information et de la communication (TIC) sur les jeunes. La technologie est une composante essentielle de nos sociétés. Elle influe sur nos comportements, elle modèle nos façons de vivre, elle modifie nos rapports sociaux.

Le droit régit depuis toujours notre vie en société. Pierre Trudel nous rappelle que le droit concerne essentiellement des processus de traitement de l'information et que, par le fait même, qu'il est sensible aux mutations que la technologie exerce sur les conditions de production et d'échange de cette information. L'exercice du droit est devenu, au cours des ans, plus complexe avec la multiplication du traitement des différends. Rappelons que, dès la fin des années 1960, l'Université de Montréal a innové en mettant sur pied le projet DATUM



qui est à l'origine du repérage informatique des textes juridiques. Le Centre d'accès à l'information juridique qui en est issu est un outil essentiel de la pratique juridique au Québec. L'actuel Laboratoire de cyberjustice de la Faculté de droit a, lui aussi, pour objectif

de concevoir des solutions technologiques aux problèmes du système judiciaire.

Gilles Deschatelets s'est toujours intéressé dans sa pratique professionnelle et dans sa carrière de professeur-chercheur au domaine de la référence automatisée et des banques de données. Le monde

tranquille des bibliothèques universitaires, comme celui de toutes les bibliothèques, a été bouleversé depuis plus d'une génération par l'irruption de la technologie dans la création et la fourniture de l'information et dans les méthodes de fonctionnement des institutions mêmes. Les technologies de l'information ont transformé la profession de bibliothécaire au point que Lise Bissonnette, fine observatrice du milieu comme dirigeante de la Grande

Suite en page 6

# LA TECHNOLOGIE ET LE DROIT

Le droit concerne essentiellement des processus de traitement de l'information. Il est du coup sensible aux mutations que la technologie induit dans les conditions de production et d'échange de l'information. Mais les juristes vivent dans un monde qui est forcément marqué par les technologies utilisées afin de produire et traiter l'information.

En tant que discipline, le droit a toujours été marqué par une relation étroite entre la norme juridique et les contextes techniques dans lesquels celle-ci est énoncée et appliquée. Avant la généralisation de l'écriture, le droit était transmis par la mémoire, il s'énonçait dans la coutume. Avec l'arrivée de la presse à imprimer, la règle de droit peut être communiquée au moyen de l'écrit démultiplié, les décisions d'autrefois sont disponibles et peuvent servir à inspirer les décideurs contemporains.

Ethan Katsh a montré que la façon dont le droit est compris et appliqué est en partie tributaire du médium par lequel il est communiqué. Par exemple, la place prise par les précédents dans le *Common Law* s'explique en grande partie par la disponibilité de textes imprimés. Avant que soient disponibles des publications imprimées des jugements, le rôle joué par les précédents dans le processus de décision était beaucoup moins manifeste.<sup>1</sup>

La généralisation du recours à des outils connectés a considérablement modifié les façons de travailler de la plupart des juristes. D'un environnement de travail essentiellement fondé sur la consultation de livres et autres documents imprimés, le milieu juridique est passé, en moins d'une décennie, à un

environnement caractérisé par l'omniprésence du réseau.

Mais le milieu juridique demeure plutôt tourné vers le passé. Les milieux juridiques valorisent la conformité avec les façons éprouvées, avec la loi et avec les précédents judiciaires. Un juriste trouve sa valorisation dans la confirmation de son argumentaire, par l'autorité judiciaire, pas nécessairement en innovant.



Mais à l'instar de plusieurs autres domaines d'activités, le milieu juridique est affecté par les transformations rendues possibles par la généralisation de l'environnement en réseau.

Un rapport du Barreau canadien observe que « presque tous les futurologues juridiques situent la technologie au sommet ou presque de la liste des grands facteurs conditionnant l'avenir de la justice et du droit ».<sup>2</sup>

Au nombre des innovations qui sont sur le point de modifier profondément le travail juridique, on évoque souvent le recours aux environnements en ligne pour la gestion et le règlement des litiges.

D'ores et déjà la négociation et la médiation en ligne sont pratiqués dans plusieurs champs d'activités. Par exemple, la plateforme d'enchères en ligne eBay a recours à des outils automatisés en ligne pour traiter plusieurs millions de différends chaque année.

Les conflits relatifs aux noms de domaines sur Internet sont depuis longtemps traités uniquement

---

<sup>1</sup> Ethan Katsh, *The Electronic Media and the Transformation of Law*, New York, Oxford University Press, 1989.

---

<sup>2</sup> Association du Barreau Canadien, *L'avenir des services juridiques au Canada - Tendances et enjeux*, juin 2013.

en ligne sur des plateformes de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).

En Europe, les litiges de consommation sont désormais pris en charge par la plateforme ECODIR, mise au point avec le concours de l'équipe de cyberjustice de l'Université de Montréal.

Au Canada, le remplacement annoncé des systèmes de traitement d'information des palais de justice devrait au cours de prochaines années accélérer le passage vers le recours systématique aux environnements en ligne pour traiter les litiges.

Déjà, au Québec les registres des droits immobiliers de même que sur les droits personnels et réels mobiliers se consultent en ligne aussi bien du côté inscription que pour la consultation.

Les systèmes de gestion des litiges et des fonds documentaires associés aux litiges de grande dimension sont de plus en plus utilisés par les professionnels du droit.

La cyberjustice est en pleine émergence. Elle se définit comme l'intégration des technologies de l'information et de la communication au monde judiciaire. Elle vise à améliorer l'accessibilité à la justice pour tous, principalement en intégrant les technologies de l'information et de la communication dans le processus judiciaire et en simplifiant les procédures judiciaires.

Le Laboratoire de cyberjustice de l'Université de Montréal a pour objectif de développer des solutions

technologiques aux problèmes auxquels est confronté le système judiciaire. On y développe des outils de gestion et de dépôt électronique des procédures judiciaires de même que des applications de gestion des échéanciers et des calendriers.

Le défi actuel est de mettre à niveau la formation de base des juristes. La plupart des programmes universitaires de premier cycle en droit abordent très peu les outils technologiques désormais à la disposition des juristes.

La formation juridique, valorisant plus le conformisme que l'innovation tarde à prendre en compte le rôle croissant de la normativité technique dans l'énonciation et l'application des droits et obligations des justiciables.

L'omniprésence de l'environnement en réseau constitue désormais une donnée centrale de l'évolution des sociétés actuelles. Les possibilités offertes par la disponibilité d'outils connectés peuvent mettre à mal des champs entiers d'activités qui tardent à tenir compte des mutations.

L'industrie de la musique, l'industrie du voyage, de la formation et maintenant l'industrie du taxi font face à des redéfinitions majeures du fait de la généralisation des technologies connectées. Il serait étonnant que l'industrie des services juridiques échappe aux transformations qui ont déjà marqué plusieurs des activités humaines.

*Pierre Trudel*

#### **Liens hypertextes sur le sujet :**

Laboratoire de cyberjustice, Faculté de droit, Université de Montréal :

<http://www.laboratoiredecyberjustice.org/>

Pierre Trudel, *Comment internet change le droit... et le taxi*, Journal de Montréal, 29 juillet 2014. <http://blogues.journaldemontreal.com/pierretrudel/droit/comment-internet-change-le-droit-et-le-taxi/>

Pierre Trudel est professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université de Montréal. Il est titulaire de la Chaire L.R. Wilson sur le droit technologies de l'information et du commerce électronique. Il est aussi responsable du programme en droit des technologies de l'information.

# LES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES ET LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Les bibliothèques universitaires (BU) sont d'avides consommatrices d'information, non pour elles-mêmes, mais pour les professeurs, chercheurs, étudiants, professionnels et administrateurs qui peuplent les universités. En ce sens, on peut dire que les BU sont d'importants « pushers » d'information.

Les BU sont depuis longtemps accrocs aux technologies de l'information. Déjà dans les années 1980, quand les technologies de l'information ont commencé à se développer, les gourous et autres visionnaires des sciences de l'information prédisaient la disparition des bibliothécaires : « Quand l'automobile est arrivée, on a parqué les chevaux dans les champs. Maintenant qu'on a les technologies de l'information, qu'attend-on pour parquer les bibliothécaires ? » Mais voilà, les bibliothécaires — et particulièrement les bibliothécaires universitaires — sont des gens résilients qui savent s'adapter aux changements et qui se sont rapidement approprié les technologies de l'information. Il faut dire que les technologies de l'information sont encore souvent loin d'être conviviales, même si elles se sont considérablement améliorées en ce sens depuis les années 1980.

L'expression « technologies de l'information » inclut deux volets indissociables : le volet « technologies », c'est-à-dire les contenants, les outils, les supports, et le volet « information », c'est-à-dire les contenus, essentiellement, l'information et les connaissances. Si

l'information et les connaissances sont devenues si rapidement des ressources reconnues économiquement, c'est en grande partie dû à la migration importante de l'imprimé vers le support numérique et le développement de l'Internet.

Depuis toujours, les bibliothécaires et les archivistes se préoccupent des documents — supports de l'information et des connaissances — et de la « gestion » de ces documents, c'est-à-dire de leur recension, de leur évaluation, de leur acquisition, de leur traitement, de leur stockage et leur conservation et de l'aide à leur utilisation. Progressivement, chacune de ces fonctions a été automatisée et comme elles forment une séquence, une « chaîne », ces fonctions automatisées ont été intégrées dans un seul système, le système intégré de gestion de bibliothèque (SGBD) dont il existe plusieurs modèles dans les différentes BU.

L'automatisation et l'intégration de ces différentes fonctions n'en ont pas modifié l'essence. Elles ont surtout facilité et accéléré l'accès des utilisateurs aux documents. Comme le disait un professeur en systèmes d'information de gestion : « ...*success in managing information is five percent technology, 95 percent psychology or human issues.* » En ce sens, les bibliothécaires universitaires ont joué et jouent toujours un rôle important de médiation entre les utilisateurs et les documents.

Cela étant, un phénomène est en train de bousculer, voire de remettre en question



certaines de ces fonctions : la numérisation massive des documents et leur accès hors bibliothèques. Les utilisateurs des bibliothèques universitaires ont désormais accès aux ressources des BU et à celles auxquelles les BU donnent accès sans les posséder. Dans le cas de la BU de l'UdeM, on parle de livres (eBooks), d'articles de revues et de journaux, de thèses, de rapports de recherche, de dictionnaires et d'encyclopédies, de statistiques, de données géospatiales, d'objets numérisés (Calypso), de documents institutionnels (Papyrus), de bases de données (Maestro), etc. Cela, en quelque sorte, fait éclater les murs de la bibliothèque. La BU devient un centre névralgique d'accès aux documents où qu'ils soient.

Sans nécessairement mettre physiquement les pieds dans l'édifice, les utilisateurs des BU « consomment » de plus en plus de documents et d'informations numériques, de « vapo-informations », ils « info-vapotisent ». Même en ayant des statistiques de fréquentation moindres, les BU ont une présence accrue auprès de la population universitaire et jouent de mieux en mieux leur rôle de médiation.

La mission d'une BU est d'acquérir et de communiquer efficacement l'information enregistrée sous toutes ses formes afin de répondre aux besoins de ses clientèles. C'est le concept d'« acquisition » qui est en mutation. À l'instar de tous les types de bibliothèques, les BU se réfèrent traditionnellement à un modèle prévisionnel, assez fortement probabiliste : elles acquièrent des documents qui contiennent probablement l'information dont auront probablement besoin leurs clients. Certes, les connaissances et les compétences professionnelles des bibliothécaires permettent, avec une consultation suivie des clientèles, de réduire au maximum les éléments d'incertitude de ce modèle. Il n'en reste pas moins que c'est un modèle basé sur le « au cas où » : les BU

acquièrent les documents au cas où les clients en auraient besoin.

La migration vers le numérique et la bibliothèque virtuelle changent considérablement la donne. Du « au cas où », on passe au « juste à temps ». La BU n'a plus la seule nécessité d'« acquérir » (au sens d'acheter) tous les documents requis, elle peut également faciliter l'accès aux documents qu'elle ne possède pas. Pour le client, cela signifie d'obtenir l'information plus rapidement, au moment où il en a besoin. Toutes les BU savent que le modèle « au cas où » a de sérieuses limitations, d'abord parce que les ressources sont de plus en plus limitées et, plus fondamentalement, parce qu'il est très difficile de prévoir un besoin qui n'existe pas encore. Les enseignements changent (ou devraient le faire!), les problématiques de recherche évoluent sans cesse et les frontières disciplinaires s'estompent.

La philosophie du « juste à temps » est plutôt basée sur la capacité de réaction de la BU au moment où un besoin d'information est exprimé. C'est donc davantage une compétence de recherche d'information et d'accessibilité. Dans un environnement virtuel, cela pourrait signifier, pour la BU : d'explorer constamment l'environnement pour identifier et sélectionner (par design) les ressources informationnelles intéressantes pour les clientèles; de traiter des ressources informationnelles qu'elle ne possède pas; d'offrir des modes d'accès adaptés aux besoins et aux comportements informationnels particuliers de ses clientèles; d'importer localement et de conserver en format numérique les ressources informationnelles les plus importantes pour ses clientèles et dont la pérennité est essentielle; d'acquérir, parfois sous forme d'abonnement, des ressources informationnelles numériques spécialisées non gratuites; d'identifier et de commander des ressources informationnelles à la demande d'un client (à la charge de la BU ou sinon, à la



## Suite de la page 5

charge du client); de dépanner et de conseiller les clientèles sur tous les aspects liés à la recherche et à l'organisation de leur information (imprimée ou numérique).

Mais nous sommes encore assez loin d'un environnement « tout virtuel » et les BU devront composer encore longtemps avec des

ressources informationnelles mixtes, imprimées et numériques. La véritable mutation des BU ne pourra venir qu'avec la « virtualisation » de l'enseignement universitaire. Mais cela est une autre histoire...

Gilles Deschatelets

Gilles Deschatelets est professeur retraité de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information depuis 2005. Il a été directeur de son département de 1994 à 2001. La bibliographie, la référence automatisée et les banques de données ont été ses domaines d'enseignement et de recherche.

---

## Suite de la page 1

Bibliothèque puis de Bibliothèque et Archives nationale du Québec, a pu écrire qu'«actuellement le métier de bibliothécaire est l'un des plus 'technologisés' au monde». Actuellement, la migration vers le numérique et la bibliothèque virtuelle changent considérablement la donne.

La place de la technologie dans nos vies est telle que nous avons besoin, plus que jamais, de l'examen critique des spécialistes de l'éthique pour y voir clair. Par son enseignement à la Faculté de théologie et des sciences religieuses et son expérience des comités de bioéthique dans le monde médical et hospitalier, Hubert Doucet est particulièrement bien placé

pour discuter des aspects positifs et négatifs des TIC en éducation. Pour lui, il est évident que l'interdiction de l'accès de ces moyens aux jeunes est inapplicable. Face aux défis de ces moyens (TIC), l'éducation est essentielle et le rôle des parents et des établissements d'enseignement est indispensable.

Jacques Boucher est fort actif à la section des comptes rendus du Bulletin. D'un numéro à l'autre, il reçoit les œuvres des collègues et nous devons constater que les professeurs retraités continuent à publier.

Marcel Lajeunesse

Marcel Lajeunesse est professeur associé de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information depuis 2006. Il a été directeur de son département de 1987 à 1994 et vice-doyen à la FAS de 1994 à 2002. L'histoire du livre et des bibliothèques et les aspects comparés et internationaux de l'information sont ses domaines de recherche.

# NOUVELLES TECHNOLOGIES ET LES JEUNES

Tout au long de l'histoire, l'arrivée de nouvelles technologies a suscité d'intenses débats. Enthousiasme pour les uns, crainte de risques majeurs pour les autres. N'en fut-il pas ainsi avec la découverte de l'imprimerie, comme Marshall McLuhan l'a montré. L'arrivée du chemin de fer, en amplifiant l'échelle des fonctions humaines existantes, suscita de nombreux débats.<sup>1</sup> On pourrait multiplier les exemples à l'infini.

Les TIC (technologies de l'information et de la communication) n'échappent pas à cette dynamique. Au temps du printemps arabe, nous nous félicitons de la puissance libératrice de ces instruments. Toute une jeunesse pouvait exprimer son aspiration à une vie plus juste. En même temps, les médias faisaient leur une avec des suicides de jeunes annihilés par les messages envoyés par des camarades. Ici, avec le même moyen, une jeunesse en écrasait une autre. Ne retrouve-t-on pas le même dualisme dans les jugements sur l'utilisation des TIC en éducation? Progrès incontournable qui nous sort de notre retard technologique ou abandon de la culture et de l'humanisme à la base de notre civilisation?

En quoi la réflexion éthique, peut-elle nous aider à faire face aux défis posés? Il faut

1 McLuhan, Marshall, *Pour comprendre les médias*, 1964.

d'abord reconnaître la diversité des jugements moraux, allant de la défense de la liberté absolue d'utiliser ces instruments au devoir de l'État ou des parents de les contrôler. De nombreux milieux d'éducation cherchent des voies équilibrées entre les extrêmes.<sup>2</sup> Les universités<sup>3</sup>, les écoles même, mettent quelquefois en place des formes d'encadrement, par exemple, des chartes de bonne conduite éthique. Celles-ci, souvent élaborées à la suite



d'un événement malheureux, peuvent témoigner d'une réaction excessive. De plus, comment contrôler la communication à notre époque? Dans le domaine technologique, les chartes et autres instruments de cette nature sont habituellement outrepassés de manière à toujours aller plus loin, le progrès étant à ce prix. La réglementation déontologique ne peut tenir qu'à condition qu'elle corresponde à des valeurs partagées et fasse suite à un dialogue citoyen. L'éducation me semble une voie

plus prometteuse que celle du code. La famille et l'école doivent jouer un rôle central.

Les préalables éthiques à un bon usage des

2 [https://www.aide.ulaval.ca/cms/site/aide/Accueil/Psychologie/Difficultes\\_frequentes/Reseaux\\_sociaux](https://www.aide.ulaval.ca/cms/site/aide/Accueil/Psychologie/Difficultes_frequentes/Reseaux_sociaux).

3 <http://www.seattleu.edu/marcom/Inner.aspx?id=53083>

et

[http://www.insa-toulouse.fr/\\_resources/institution/Charte\\_reseaux\\_sociaux.pdf](http://www.insa-toulouse.fr/_resources/institution/Charte_reseaux_sociaux.pdf)

# LES COLLÈGUES PUBLIENT

Carol Couture et Marcel Lajeunesse, *L'archivistique à l'ère du numérique, Les éléments fondamentaux de la discipline*, Presses de l'Université du Québec, 2014, 278 pages

Il s'agit d'une autre pierre ajoutée par nos deux collègues à un édifice qui se bâtit progressivement dans le cadre du programme de recherche sur les fondements de l'archivistique (1990-2001). 15 titres dont Carol Couture et Marcel Lajeunesse sont la plupart du temps les deux auteurs. Si l'on ajoute les publications antérieures à 1990 (qui remontent au début des années 1980) et la mise sur pied de programmes complets en archivistique, du premier cycle jusqu'au doctorat, on peut dire qu'il est rare de rencontrer une œuvre aussi planifiée, constante, complète et cohérente...

Depuis les tout débuts de l'apparition de ce nouveau champ d'étude pour ne pas dire de cette discipline, on savait qu'un jour il faudrait se demander si les modifications technologiques, principalement informatiques, ne risquaient pas de mettre à mal la cohérence, pour ne pas dire l'existence même de cette structure. La réponse est claire : « L'informatisation marquée des activités de nos administrations, la démocratisation de l'accès à la grande toile qu'est Internet et tous les changements que cela a apportés n'ont pas ébranlé nos principes et fondements théoriques. Ces transformations majeures les ont mis à l'épreuve, nous ont forcés à les revoir, à les affiner, à en ajuster l'application, mais leur pertinence est toujours aussi justifiée ». p.119

Une fois fait ce constat rassurant, les auteurs font une vaste synthèse de la cohérence du champ international de l'archivistique à l'ère du numérique. On ne peut manquer d'admirer l'ampleur des connaissances et le tour de scène international auquel se livrent nos deux collègues. Leur champ de comparaison et de

compréhension couvre non seulement l'Amérique et l'Europe (dont la Russie?), mais rejoint aussi l'Australie, la Chine, Israël, la Tunisie, le Kenya, le Sénégal... impressionnant tour du globe archivistique!

Ce qui se dégage enfin de cette gigantesque synthèse, c'est que « les législations et les politiques nationales d'archives, les principes et les fonctions archivistiques ainsi que l'enseignement et la recherche en ce domaine ont dû et ont su s'adapter aux toutes nouvelles situations que n'ont pas manqué de créer les technologies » p.277.

Nos collègues Couture et Lajeunesse sont en partie responsables de cet état de fait; leurs publications, leur influence et leur présence dans les forums internationaux ont rendu possible cette adaptation de l'archivistique au défi du XXI<sup>e</sup> siècle.

Quand on regarde les transformations spectaculaires (et parfois inquiétantes), que subissent sous l'effet des nouvelles technologies, le monde des quotidiens d'information, de la télévision, de la téléphonie, du journalisme, de l'enseignement, du commerce, du monde de la production artistique (publications, spectacles, disques, concerts, cinéma), et même de la politique ou de la religion, on prend davantage conscience du tour de force de ce que nos collègues ont contribué à créer, à conserver... sans pour autant ralentir les progrès de leur discipline.

La victoire est-elle définitive? Nos petits-enfants qui suivront nos pistes seront en mesure, dans quelques dizaines d'années, de refaire les bilans et de nous souffler la réponse à l'oreille...



Jean-Pierre Proulx avec la collaboration de Christian Dessureault et Paul Aubin, *La Genèse de l'école publique et de la démocratie scolaire au Québec, Les écoles de syndics 1814-1838*, Les Presses de l'Université Laval, 2014, 503 p.

Ce n'est pas d'hier que l'école divise le Bas-Canada!

Les francophones et les anglophones, les ruraux et les urbains, le clergé et l'État, les catholiques et les protestants, le privé et le public... Et ce n'est pas fini.

Notre collègue Jean-Pierre Proulx continue dans la voie qui l'a mené de la carrière de journaliste au *Devoir* (affecté particulièrement au dossier de l'éducation) à celle de professeur à la Faculté des sciences de l'éducation. La retraite lui donne le loisir de fouiller dans notre histoire collective pour comprendre et faire comprendre ce qui se passe aujourd'hui dans le monde de l'éducation au Québec. Il s'agit d'un livre beaucoup trop considérable pour que j'aie la prétention d'en faire un compte rendu complet. Je voudrais surtout vous convaincre de lire ce livre important qui vous permettra au surplus de vous plonger à nouveau dans ce chapitre fascinant de l'histoire politique, sociale et religieuse du Québec. 1814-1838 est l'une des périodes les plus intenses de notre histoire collective, celle qui précède les troubles de 1837-38. L'auteur nous décrit le contexte qui explique la difficile création en 1829, le fonctionnement puis, en 1838, la disparition des écoles de syndics.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les « Lumières » avaient cherché à faire comprendre à l'ensemble de l'Europe l'importance de l'éducation. Nos voisins américains ont été profondément influencés par ce message révolutionnaire. Il a fallu un moment pour que l'idée fasse son chemin jusqu'à la vallée du St-Laurent. Pour faire accepter l'existence d'une école financée par l'État, nos élites libérales se sont inspirées des Lumières; elles ont dû chercher à convaincre le clergé catholique, l'élite anglophone et le Conseil législatif qui pour des raisons très différentes les uns des autres, affichaient peu d'enthousiasme devant la mise en œuvre de cette innovation « dangereuse ».

On comprendra que dans ce contexte perturbé et complexe, il a fallu quinze ans (1814-1829) pour faire approuver le principe du financement des

écoles de syndics et l'implantation de la démocratie scolaire au Bas-Canada. Et encore, cette mesure ne s'appliquera-t-elle que dans les milieux ruraux. Les villes, Montréal, Québec et Trois-Rivières resteront attachées à leurs écoles privées soit anglophones, soit francophones, et contrôlées par l'Église catholique.

Les écoles de syndics ne pourront résister à l'ouragan politique qui se prépare au Bas-Canada. En 1836, le Conseil législatif refuse de renouveler la loi; et les écoles de syndics doivent mettre un terme à cet effort pour éduquer les paysans illettrés. Nous connaissons le jugement dévastateur de Lord Durham en 1839 qui parle de ce « peuple mal éduqué et stationnaire... (que le gouvernement britannique) a laissé sans l'instruction et sans les organismes du gouvernement responsable... ». C'était faire bien peu de cas des écoles de syndics! Une fois la paix rétablie, c'est en 1841 que l'école publique reprend vie au Bas-Canada. Pendant la période qui suit, les rapports entre l'école publique et les écoles privées restent difficiles. Il faudra attendre plus d'un siècle, (le Rapport Parent et la Révolution tranquille), pour que les Canadiens-français se dotent d'un système public d'éducation complet, ce qui ne signifie pas pour autant la fin des écoles privées financées par l'État.

Les premiers pas de l'école publique au Québec remontent à 1814; exactement deux siècles plus tard, en 2014, on peut dire sans hésiter que des progrès considérables ont été réalisés de haute lutte contre l'indifférence ou même l'hostilité des élites en place. Une belle leçon de persévérance collective et individuelle! Au moment où j'écris ces lignes, la question des rapports tendus entre le privé et le public est posée de façon claire, je dirais même brutale. Les prochaines années seront sans doute déterminantes. Ne serait-ce qu'à cause de cette conjoncture historique, la lecture du livre de Jean-Pierre Proulx prend un intérêt vraiment exceptionnel.

Guy Durand, *Brouillon de culture québécoise pour une démocratie authentique*, Fides, 2014, 163 pages.

J'ai eu grand plaisir à lire le dernier livre de notre collègue Guy Durand qui affirme d'entrée de jeu qu'il parle en tant que théologien catholique. Dois-je confesser qu'il y a des années que je ne me suis pas inquiété de connaître la pensée des philosophes et des théologiens catholiques sur les bouleversements profonds de notre société québécoise? C'est une indifférence que je regrette; à ma décharge, je dirais que le « concert théologique » n'est pas très convaincant. Lorsque j'étais à la FES, il y a plus de vingt ans, j'avais suggéré « subtilement » aux collègues de la faculté de théologie de se compromettre davantage et de faire connaître les réponses chrétiennes devant les défis que constituaient la fin de l'unanimité et des consensus dans presque tous les secteurs de la vie et de la pensée sociale des québécois.

Dès le départ, Guy Durand affirme haut et fort son indignation et même sa colère devant le déplorable spectacle quotidien dont nous afflige la vie publique, politique, économique et culturelle de notre coin de pays. L'auteur refuse pourtant de sombrer dans le cynisme et la démission. D'entrée de jeu, il cite Albert Einstein : « Le monde est dangereux à vivre

non pas tant à cause de ceux qui font le mal, mais à cause de ceux qui regardent et laissent faire. »

Réfléchir, monter aux barricades s'il le faut; pas seulement chialer.

Que penser, que dire et que faire dans le dossier des valeurs québécoises, de la laïcité, des carrés rouges, du respect de la vie, des tribunaux islamiques, de la tolérance, de l'intégrisme, de la corruption, des finances publiques, des paradis fiscaux, etc? Que nous dit la théologie catholique?

En 1960, les réponses étaient prêtes; il suffisait d'ouvrir les oreilles pour entendre les « vraies réponses ». Tout cela a explosé; heureusement. Mais qu'avons-nous à proposer en retour de ce que nous avons à juste titre contribué à démanteler? Qu'avons-nous à proposer à nos petits-enfants qui nous épargnerait un « Graaand-papaaa » gentil et légèrement condescendant?

Guy Durand cherche des réponses dans la théologie, l'éthique, le droit et l'histoire. Beaucoup d'intelligence, de sensibilité et de culture dans ses réponses. Un « brouillon » prometteur.

Il était temps.

---

Michèle Gagnan Brunette, *Réflexions d'une jeune vieille dame*, Les éditions du Mile-End, 2013, 67 pages.

Notre collègue a fait sa vie « active » comme médecin clinicienne et comme chercheuse; elle se définit maintenant comme Artiste Peintre. Elle nous fait don d'un petit recueil de grains de sagesse en forme de poèmes; elle nous chuchote ses confidences « pas dans le but de connaître un succès littéraire... mais pour laisser à mes enfants et petits-enfants une trace teintée de spiritualité et d'affection ». Et c'est réussi.

De l'humour, de l'amour, de la tristesse, de la rancune parfois, de la foi en la vie... un

passerport pour l'au-delà? « La recherche de la pilule pour l'amour ». Chers disciples du bon docteur Welby! Et tout à coup, la poétesse spécialiste de la physiologie rénale ne peut s'empêcher de nous faire une leçon de finalité biologique en nous imbibant de cortisone, d'aldostérone et d'hormones sexuelles... « Pas mal hein? Il y a un Créateur... toute la nature n'est pas seulement un effet du hasard, j'en suis certaine ».

Merci à la jeune vieille dame.

André Morin, *Cheminer ensemble dans la réalité complexe. La recherche-action intégrale et systémique (RAIS)*, Éditions L'Harmattan, 2010, 512 pages.

Un livre difficile à plus d'un titre; à plus forte raison lorsque le « rapporteur » est un juriste-historien qui a plutôt été exposé au monde des scientifiques purs et durs, mathématiciens, physiciens, biologistes, sociologues, historiens... Le livre de notre collègue André Morin est une somme impressionnante qui cherche à faire la synthèse et à nous faire comprendre un mouvement qui chemine depuis plus de cinquante ans, principalement dans le domaine des sciences de l'éducation. « La recherche-action porte en elle une vision de l'homme et de la société. Elle permet la production et l'appropriation par les acteurs de savoirs reliés à leurs pratiques, ce que la recherche classique ne sait pas faire. Derrière la recherche-action se profile un réajustement du savoir et du pouvoir au profit des praticiens. Elle leur permet aussi de donner une visibilité plus construite à leurs pratiques. Elle transforme le sujet en acteur. Elle est la transformation du social », p.6. Ambitieux projet que voilà!

On doit comprendre que le chercheur, dès le moment où il se penche sur un problème, voit son sujet se modifier sous ses yeux en conséquence de sa propre interrogation; pas simple! Comme si les comètes se modifiaient du fait du regard de l'astrophysicien! Et comme

pour rendre la tâche encore plus complexe, l'objet observé devient lui-même le sujet de sa propre interrogation, donc de sa propre modification; chercheur et « recherché », professeur et élève, médecin et patient, voient leur rôle se confondre; ils entrent dans une dynamique commune de changement. Le discours doit donc se modifier, la réalité doit faire de même, les acteurs deviennent des auteurs qui apprennent à négocier leur cheminement mutuel. Hallucinant!

On voudrait voir les résultats de la méthode dans des domaines que nous connaissons; disons l'apprentissage du français ou des mathématiques dans une classe multiethnique d'enfants défavorisés; voir le cas de Cécile, « une prof qui ne s'y retrouve plus », annexe 1, p.259-261. Dans le domaine de la santé, comment la RAIS permet-elle de faire face à la négociation entre le médecin et son patient atteint du SIDA?

Les contraintes d'espace m'empêchent d'aller plus loin dans l'analyse de ce bouquin. J'aimerais entendre les commentaires des spécialistes de ces questions et de ces nouvelles approches.



Jacques Boucher est président sortant de l'APRUM. Avant sa retraite, il était professeur titulaire de la Faculté de droit et doyen de la Faculté d'éducation permanente. Il a aussi été doyen de la Faculté des études supérieures et Secrétaire-Général de l'Université de Montréal.

TIC s'apprennent dans la famille et à l'école. Ils ne sont pas propres aux TIC, ils sont à la base de la vie sociale. Le premier tient dans la reconnaissance de l'autre comme quelqu'un à rencontrer et à respecter. Le deuxième réside dans le souci du vrai à bien cerner et à faire connaître correctement. J'en ajoute un troisième, les jeunes apprenant les valeurs auprès des adultes, ces derniers doivent montrer l'exemple en se questionnant eux-mêmes sur leur propre usage des médias.

Le souci de l'autre me paraît la première exigence éthique : communiquer en s'efforçant de ne pas blesser. Il s'agit là d'une règle difficile à respecter. Comme professeur, j'y ai parfois manqué par souci de vérité à l'égard de certains étudiants dont le contenu du travail me semblait déficient. Le moyen n'était peut-être pas adapté. C'est ainsi que peu à peu on découvre les forces et les faiblesses de ces moyens. L'étudiant, même l'écolier, peut s'emporter contre l'école ou un enseignant. Comment alors ne pas se défouler? Il en va de même à l'égard d'un autre étudiant. Si les parents et les enseignants ne travaillent pas ces questions très tôt, les dérives surgiront, surtout à une époque de surprotection parentale. Il y a un art qui s'apprend tout au long de la vie.

La deuxième exigence éthique réside dans le souci du vrai à bien cerner et à faire connaître correctement. Le vrai me semble se situer à deux plans. Il y a d'abord le vrai auteur du texte. Très tôt, il faut apprendre que l'anonymat, problème aussi vieux que l'être humain lui-même, fausse la vérité. Sa dangerosité s'est accrue; elle est même favorisée sur certains sites. Au second plan, il y a la qualité de l'information, problème qui n'est pas apparu avec les TIC. Depuis longtemps, des chercheurs corrompent la vérité, poussés par le désir de la renommée et la soif de pouvoir. À l'école, où l'on fait maintenant des travaux de recherche, au post-secondaire où s'impose le recours au Web pour compléter les travaux, à l'université où mémoires et thèses ne peuvent plus s'écrire sans appel à Internet, le rôle des enseignants est central pour sensibiliser à l'honnêteté et à la transparence.

Face aux défis des TIC, le rôle des éducateurs que sont les familles et les établissements est essentiel. Un risque de taille guette les universités. Donner la priorité à la compétition dans l'économie du savoir risque de les exposer à l'impuissance pour vivre les préalables éthiques qui donnent sens à sa mission.

Hubert Doucet

---

Hubert Doucet est professeur de bioéthique aux Programmes de bioéthique de l'Université de Montréal. Il est membre du comité universitaire d'éthique de la recherche à l'Université de Montréal.

Il siège au *Conseil du médicament du Québec*, à la *Commission d'éthique, de la science et de la technologie du Québec* et au comité d'éthique du *Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada*. Il préside le *Comité de bioéthique de l'Hôpital Sainte-Justine* et est responsable de son Unité d'éthique clinique.

---

## INFORMATION

Courrier électronique : [aprum@assoc.umontreal.ca](mailto:aprum@assoc.umontreal.ca); téléphone : (514) 343-7635

Rédaction: Jean-Robert Derome et Marcel Lajeunesse

Site Web de l'APRUM: <http://www.APRUM.UMontreal.CA>

Courrier: APRUM, Université de Montréal, C.P. 6128, succ. Centre-ville, Montréal, H3C 3J7

Infographie: Jean-Robert Derome

Note : les textes n'engagent que la responsabilité des auteurs

Dépôt légal à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec - Décembre 2014